PAROLE DES PAPISTES
2017 EN AVIGNON

Christophe Bayle, mars 2017

Signé PAP, n°9

Soucieux d'assurer la transition énergétique et, plus généralement, la transition de nos sociétés vers le développement durable, 39 professionnels de l'aménagement se sont réunis en association afin de promouvoir le rôle central que les démarches de paysage peuvent jouer dans les politiques d'aménagement du territoire.

Relatant des expériences, analysant des processus, identifiant des méthodes, notre plateforme éditoriale diffuse périodiquement des notes et des billets pour approfondir le débat et faciliter la diffusion des initiatives conduites par les territoires.

Pour clôre cette troisième livraison d'article, Christophe Bayle, membre du Collectif, nous propose une relecture des 8 articles précédents. *Merci de la diffusion que vous pourrez leur donner !*

Dans l'état un peu naissant d'une association de passionnés du paysage, la relecture de ses premières publications est un exercice indispensable. Il permet de prendre conscience de deux évidences. Les liens entre les thèmes abordés par ces articles tissent indéniablement un entrelacs de sujets qui se répondent entre eux. Le contrat est de ce point de vue bien rempli ; la matière est là, elle n'est pas artificielle, les articles sont nourris, originaux et sans répétition. L'après-pétrole est porteur de postures de pensées et on peut envisager que les actes suivront. Mais il y a aussi un creux, un vide qui apparaît, pointés par les auteurs, qui est celui de l'absence d'implication des gens, des utilisateurs et des consommateurs, de ces citoyens en contre point, qui sont, certes, concernés par les économies d'énergie, peut-être aussi par le paysage, mais pour qui le vivre ensemble passe avant le paysage. Et pour qui, précisément, cette volonté de vivre ensemble semble faire défaut en ce moment. Et **sans volonté de vivre ensemble, on peut se poser la question de savoir comment le paysage, qui vient en second, peut tenir.**

Ce préalable pose une question redoutable de positionnement pour les paysagistes. Si en effet le rôle de paysagistes est d'actualiser les projets de société en espace, jusqu'où les paysagistes peuvent- ils être en avance sur les attentes de la société dont ils font partie ? Ils sont talentueux, éclairés mais après avoir passé leur vie à actualiser

Paysages de l'après-pétrole
Collectif

en hauteur et en largeur toutes les problématiques et les paradoxes de la société, que peuvent-ils faire quand celle-ci se retire sur ses périmètres? Ont-ils des raisons d'interroger les raisons qui font société, ou prennent-ils le risque de se substituer à elle ? En d'autres termes, les valeurs à actualiser, à qui sont-elles, à quels courants appartiennent-elles?

Force est de constater que sans le proclamer aussi ouvertement, les auteurs des premiers articles n'ont pas éludé cette question. Car elle est centrale ; à quoi sert-il d'avancer une nouvelle hypothèse de paysage si elle ne répond pas à une demande sociale ? Jusqu'où faut-il pousser les postures sociétales transversales d'avant-garde si l'on n'est que paysagiste, agronome ou même urbaniste ?

Ce sont les limites de l'exercice à l'intérieur desquelles les auteurs ont accepté en toute modestie de se situer ; exercice exigeant, complexe, qui ne donne que plus de valeur aux pistes d'actions et de réflexions qui ont été ouvertes par le Collectif Paysages de l'après-pétrole. A les lire, on se prend même à espérer que la fabrique du paysage de l'après-pétrole aide la société à sortir de la panne dont elle est affectée.

Quand on croise l'article de Régis Ambroise, qui rappelle que les signataires de la Convention Européenne du Paysage se sont engagés *« à mettre en place des procédures de participation du public au côté des autorités locales et régionales ou autres acteurs concernés par la conception et réalisation des politiques du paysage »*, et l'article d'Yves Gorgeu sur le paysage comme projet territorial, la température monte assez vite. D'un côté, Régis Ambroise constate que la référence quasi exclusive à l'argument du cadre de vie a réduit d'une certaine façon le paysage à n'être qu'une contrainte secondaire pour les politiques telles que l'aménagement, l'agriculture, l'environnement, l'architecture. Cette « cornérisation » du paysage ne lui reconnaissant pas son rôle central comme ressource de singularité naturelle, de richesses énergétiques, ou de potentiel agronomique. D'un autre côté, Yves Gorgeu s'inquiète du maintien de la cohérence de l'action des parcs naturels dont la place, précisément, risque d'être marginalisée au sein des assemblées d'agglomérations nouvellement crées sans que les populations aient été le moins du monde consultées sur les choix d'assemblage des communes en communautés. L'un propose de modifier la Convention qui s'occupe de tout type de paysage (ce qui était un progrès) en ajoutant un volet permettant

SIGNÉ PAP n°1
Yves Gorgeu

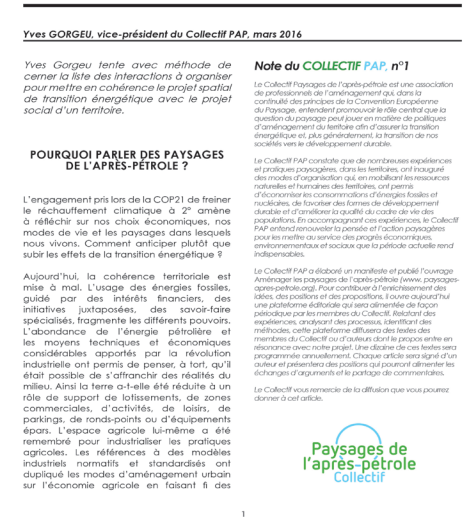

LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE
EST UNE OPPORTUNITÉ POUR REPENSER
LA QUALITÉ PAYSAGÈRE ET
HUMAINE DES TERRITOIRES

Yves GORGEU, vice-président du Collectif PAP, mars 2016

Yves Gorgeu tente avec méthode de cerner la liste des interactions à organiser pour mettre en cohérence le projet spatial de transition énergétique avec le projet social d'un territoire.

POURQUOI PARLER DES PAYSAGES DE L'APRÈS-PÉTROLE ?

L'engagement pris lors de la COP21 de freiner le réchauffement climatique à 2° amène à réfléchir sur nos choix économiques, nos modes de vie et les paysages dans lesquels nous vivons. Comment anticiper plutôt que subir les effets de la transition énergétique ?

Aujourd'hui, la cohérence territoriale est mise à mal. L'usage des énergies fossiles, guidé par des intérêts financiers, des initiatives juxtaposées, des savoir-faire spécialisés, fragmente les différents pouvoirs. L'abondance de l'énergie pétrolière et les moyens techniques et économiques considérables apportés par la révolution industrielle ont permis de penser, à tort, qu'il était possible de s'affranchir des réalités du milieu. Ainsi la terre-t-elle été réduite à un rôle de support de lotissements, de zones commerciales, d'activités, de loisirs, de parkings, de ronds-points ou d'équipements épars. L'espace agricole lui-même a été remembré pour industrialiser les pratiques agricoles. Les références à des modèles industriels normatifs et standardisés ont dupliqué les modes d'aménagement urbain sur l'économie agricole en faisant fi des

Note du COLLECTIF PAP, n°1

Le Collectif Paysages de l'après-pétrole est une association de professionnels de l'aménagement qui, dans la continuité des principes de la Convention Européenne du Paysage, entendent promouvoir le rôle central que la question du paysage peut jouer en matière de politiques d'aménagement du territoire afin d'assurer la transition énergétique et, plus généralement, la transition de nos sociétés vers le développement durable.

Le Collectif PAP constate que de nombreuses expériences et pratiques paysagères, dans les territoires, ont inauguré des modes d'organisation qui, en mobilisant les ressources naturelles et humaines des territoires, ont permis d'économiser les consommations d'énergies fossiles et nucléaires, de favoriser des formes de développement durable et d'améliorer la qualité du cadre de vie des populations. En accompagnant ces expériences, le Collectif PAP entend renouveler la pensée et l'action paysagères pour les mettre au service des progrès économiques, environnementaux et sociaux que la période actuelle rend indispensables.

Le Collectif PAP a élaboré un manifeste et publié l'ouvrage Aménager les paysages de l'après-pétrole (www.paysages-apres-petrole.org). Pour contribuer à l'enrichissement des idées, des positions et des propositions, il ouvre aujourd'hui une plateforme éditoriale qui sera alimentée de façon périodique par les membres du Collectif. Relatant des expériences, analysant des processus, identifiant des méthodes, cette plateforme diffusera des textes des membres du Collectif ou d'auteurs dont le propos entre en résonance avec notre projet. Une dizaine de ces textes sera programmée annuellement. Chaque article sera signé d'un auteur et présentera des positions qui pourront alimenter les échanges d'arguments et le partage de commentaires.

Le Collectif vous remercie de la diffusion que vous pourrez donner à cet article.

Paysages de l'après-pétrole Collectif

1

SIGNÉ PAP n°2
Jean-Pierre Thibault

IMMOBILES
OU DYNAMIQUES ?
LES PAYSAGES PROTÉGÉS, DES RÉFÉRENCES POUR INVENTER LA QUALITÉ PAYSAGÈRE DE L'APRÈS-PÉTROLE

Jean-Pierre THIBAULT, juillet 2016

Les textes qui définissent les espaces protégés n'entendent pas garantir leur conservation à l'identique, mais le respect des qualités qui font leur caractère. La gestion de ces sites se conforme de plus en plus souvent à une telle exigence. Jean-Pierre Thibault voit dans ces processus des modèles possibles pour les territoires environnants afin de guider leur transition vers l'après-pétrole.

Dans le domaine du paysage, la distinction entre l'exceptionnel et l'ordinaire, le protégé et le droit commun, le patrimoine et la vie quotidienne occupe une place de choix parmi les relations binaires génératrices de simplifications et d'incompréhensions.

Certains professionnels de l'aménagement se désintéressent de ces espaces « sous cloche » au prétexte que, corsetés par des lois tatillonnes, ils empêchent toute dynamique de projet. Les espaces protégés servent alors d'alibi à une mentalité conservatrice qui surqualifie l'exceptionnel pour délaisser le reste. Cette muséification amène certains aménageurs à reléguer la qualité des projets d'urbanisme dans des « volets paysagers » qui se bornent le plus souvent à instituer ou réaffirmer la protection juridique d'une promenade, d'un parc ou d'un quartier ancien.

Le préjugé qui attache une valeur intangible aux lieux de mémoire est aussi partagé par des défenseurs de l'environnement, ceux-là mêmes qui se préoccupent d'un futur soutenable pour une humanité civilisée. Lors du colloque « Vivre dans un Grand Site, le pari du développement durable » organisé en Baie de Somme par l'Icomos en juin 2004, la voix - parmi d'autres - de Bernard Kalaora a ainsi pointé cette pseudo opposition entre le

Note du COLLECTIF PAP, n°2

Le Collectif Paysages de l'après-pétrole est une association de professionnels de l'aménagement qui, dans la continuité des principes de la Convention Européenne du Paysage, entendent promouvoir le rôle central que la question du paysage peut jouer en matière de politiques d'aménagement du territoire afin d'assurer la transition énergétique et, plus généralement, la transition de nos sociétés vers le développement durable.

Le Collectif PAP constate que de nombreuses expériences et pratiques paysagères, dans les territoires, ont inauguré des modes d'organisation qui, en mobilisant les ressources naturelles et humaines des territoires, ont permis d'économiser les consommations d'énergies fossiles et nucléaires, de favoriser des formes de développement durable et d'améliorer la qualité du cadre de vie des populations. En accompagnant ces expériences, le Collectif PAP entend renouveler la pensée et l'action paysagères pour les mettre au service des progrès économiques, environnementaux et sociaux que la période actuelle rend indispensables.

Le Collectif PAP a élaboré un manifeste et publié l'ouvrage Aménager les paysages de l'après-pétrole (www.paysages-apres-petrole.org). Pour contribuer à l'enrichissement des idées, des positions et des propositions, il ouvre aujourd'hui une plateforme éditoriale qui sera alimentée de façon périodique par les membres du Collectif. Relatant des expériences, analysant des processus, identifiant des méthodes, cette plateforme diffusera des textes des membres du Collectif ou d'auteurs dont le propos entre en résonance avec notre projet. Une dizaine de ces textes sera programmée annuellement. Chaque article sera signé d'un auteur et présentera des positions qui pourront alimenter les échanges d'arguments et le partage de commentaires.

Le Collectif vous remercie de la diffusion que vous pourrez donner à cet article.

Paysages de l'après-pétrole Collectif

1

SIGNÉ PAP n°3
INITIAL & SOLAGRO

QUE SERONT LES
PAYSAGES AGRICOLES
DE L'APRÈS-PÉTROLE ?
LA CAMPAGNE DES PAYSAGES D'AFTERRES2050

INITIAL (Joséphine Billey, Lucie Poirier, Paule Pointereau) & SOLAGRO (Philippe Pointereau), septembre 2016

S'ENGAGER DANS LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE À PARTIR DU PAYSAGE

L'usage des énergies fossiles à bon marché, la concentration des capitaux et la centralisation des décisions ont généralisé des modèles d'aménagement standard dans les villes comme dans les campagnes depuis 50 ans. L'activité agricole résultante, dont l'impact sur nos paysages est crucial, n'a pas fait exception à ce remodelage.

Face à l'essoufflement du modèle productiviste des années 1960, un changement profond de notre mode d'alimentation et des systèmes agricoles qui le produisent apparaît nécessaire. Ce changement induira une nouvelle manière d'occuper le sol en France. Quelle en sera la figure, et l'attractivité potentielle ? Proposé par l'équipe de paysagistes INITIAL[1] et soutenu par l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, le projet « La Campagne des paysages d'Afterres2050 » vient donner une visibilité concrète à la transformation souhaitable de nos paysages agricoles. Il est fondé sur le scénario prospectif « Afterres2050 » inventé par l'entreprise associative Solagro[2] pour décrire avec précision le mode de fonctionnement d'une agriculture écocompatible en France. Issu de cette collaboration entre agronomes et paysagistes, ce projet décrit dans le détail ce que pourraient devenir les paysages d'Afterres2050 sur trois régions du bassin Seine-Normandie.

1. Joséphine Billey, Lucie Poirier et Paule Pointereau
2. Fixé à Toulouse, Solagro réalise des expertises générales, des travaux prospectifs et l'accompagnement de porteurs de projets sur différentes thématiques environnementales et climatiques propres à l'agriculture.

Note du COLLECTIF PAP, n°3

Le Collectif Paysages de l'après-pétrole est une association de professionnels de l'aménagement qui, dans la continuité des principes de la Convention Européenne du Paysage, entendent promouvoir le rôle central que la question du paysage peut jouer en matière de politiques d'aménagement du territoire afin d'assurer la transition énergétique et, plus généralement, la transition de nos sociétés vers le développement durable.

Le Collectif PAP constate que de nombreuses expériences et pratiques, dans les territoires, ont inauguré des modes d'organisation paysagère qui savent mobiliser leurs ressources naturelles et humaines. Permettant d'économiser les consommations d'énergies fossiles et nucléaires, ces nouveaux paysages expérimentent autant de formes de développement durable et améliorent la qualité du cadre de vie des populations. En accompagnant ces expériences, le Collectif PAP entend renouveler la pensée et l'action paysagères pour les mettre au service des progrès économiques, environnementaux et sociaux que la période actuelle rend indispensables.

Le Collectif PAP a élaboré un manifeste et publié l'ouvrage Aménager les paysages de l'après-pétrole (www.paysages-apres-petrole.org). Pour contribuer à l'enrichissement des idées, des positions et des propositions, il ouvre aujourd'hui une plateforme éditoriale qui sera alimentée de façon périodique par les membres du Collectif. Relatant des expériences, analysant des processus, identifiant des méthodes, cette plateforme diffusera des textes des membres du Collectif ou d'auteurs dont le propos entre en résonance avec notre projet. Une dizaine de ces textes sera programmée annuellement. Chaque article sera signé d'un auteur et présentera des positions qui pourront alimenter les échanges d'arguments et le partage de commentaires.

Le Collectif vous remercie de la diffusion que vous pourrez donner à cet article.

Paysages de l'après-pétrole Collectif

1

que les transformations liées à la transition soient l'occasion de garantir la diversité des paysages par un rapprochement entre ceux qui s'occupent des paysages dans leur fonctionnalité et ceux attentifs à leur qualité et au caractère durable de leur développement. Quand l'autre insiste pour que dorénavant les actions sur les territoires soient fondées sur une approche paysagère faite en amont des documents d'urbanisme eux-mêmes afin d'anticiper les évolutions.

L'enjeu de ces propositions croisées est tout sauf anodin. Elles se situent à rebrousse-poil d'une tendance de fond qui est de donner de plus en plus d'attention à l'aspect juridique des pouvoirs au niveau local. Cette tendance, décentralisation oblige, qui renforce la verticalité des pouvoirs locaux, d'entités certes élargies à des aires administratives plus vastes, ne va pas dans le sens de la transversalité paysagère et participative prônées par la Convention Européenne et par toute une génération de professionnels et d'universitaires, tandis qu'à quelques pas de là les agents des collectivités locales sont étrangement évacués eux -mêmes de ces débats.

Ce constat sur la priorité au paysage, il faudra bien le lancer. Faut-il sortir les parcs de la gestion du droit des communes pour en faire des entités autonomes comme cela se passe en Angleterre ou aux USA ? A l'heure de la reprise des migrations d'échelles continentales, les collectivités locales se retrouvent confrontées à des populations dont elles ignorent tout. Ce phénomène est d'autant plus paradoxal que dans le cadre de la décentralisation, la volonté des élus d'accaparer le maximum de pouvoirs à l'échelle des communes a produit des espaces souverainistes au niveau local, dans un espace mondialisé à l'échelle nationale. Résultat, la France gère des espaces communaux étanches (souverainistes ?) dans un espace européen ouvert. L'absence d'échelle intermédiaire et d'opérateurs de conversion rend le choc assez violent et mobilise les acteurs de la charité pour gérer ce qui concerne les migrants ; ce qui est un minimum. Mais plus profondément, au cœur de la confrontation entre ces deux logiques d'espace, le mondial et le local, il y a le paysage.

Ce constat donne raison à ceux qui militent pour que le vivre ensemble soit reconfiguré au niveau du paysage, ce fut, pour une part, le sens donné à la journée des paysages du 11 Mars organisée par le ministère de l'environnement, qui

SIGNÉ PAP n°4
Emmanuelle Diez

LE SOLEIL DES GARRIGUES

POTENTIEL **ÉNERGÉTIQUE** ET ENJEUX **PAYSAGERS**

Emmanuelle DIEZ, janvier 2017

Signé PAP, n°4

Afin d'assurer la transition énergétique et, plus généralement, la transition de nos sociétés vers le développement durable, 39 professionnels de l'aménagement se sont réunis en association afin de promouvoir le rôle central que les démarches de paysage peuvent jouer dans les politiques d'aménagement du territoire.

Relatant des expériences, analysant des processus, identifiant des méthodes, notre plateforme éditoriale diffuse périodiquement des notes et des billets pour approfondir le débat et faciliter la diffusion des initiatives conduites par les territoires.

Au menu de cette deuxième livraison, trois articles des membres du Collectif. Merci de la diffusion que vous pourrez leur donner !

Avec la loi de transition énergétique de 2015, la France a fixé ses objectifs en matière d'énergies renouvelables, parmi lesquelles l'électricité d'origine solaire, sans définir pour autant leurs lieux de production ni le niveau de densification attendu. Ainsi, à ce jour, le tarif et l'obligation de rachat de l'électricité produite sont les seuls modes d'encouragement choisis pour cette filière. En l'absence d'un maillage structuré au niveau national, comme celui qui avait été défini pour les infrastructures de déplacement ou de téléphonie, le choix de déploiement des sites de production est laissé aux acteurs privés qui – légitimement, de leur point de vue – saisissent les opportunités foncières et sélectionnent les plus immédiatement rentables. Ce processus a déjà eu cours pour le développement de l'éolien : son impact visuel incontestable a toutefois suscité des oppositions qui en ont largement freiné le développement. Plus discret de ce point de vue, le déploiement de parcs photovoltaïques induit néanmoins une profonde transformation des paysages.

C'est tout particulièrement le cas de la garrigue, formation végétale emblématique des régions méditerranéennes, déjà soumise à une forte pression d'urbanisation péri-urbaine.

Paysages de l'après-pétrole
Collectif

SIGNÉ PAP n°5
Régis Ambroise

PROPOSITIONS

POUR LA **CONVENTION EUROPÉENNE DU PAYSAGE**

Régis Ambroise, janvier 2017

Signé PAP, n°6

Afin d'assurer la transition énergétique et, plus généralement, la transition de nos sociétés vers le développement durable, 39 professionnels de l'aménagement se sont réunis en association afin de promouvoir le rôle central que les démarches de paysage peuvent jouer dans les politiques d'aménagement du territoire.

Relatant des expériences, analysant des processus, identifiant des méthodes, notre plateforme éditoriale diffuse périodiquement des notes et des billets pour approfondir le débat et faciliter la diffusion des initiatives conduites par les territoires.

Au menu de cette deuxième livraison, trois articles des membres du Collectif. Merci de la diffusion que vous pourrez leur donner !

Régis Ambroise[1], dans un premier temps, rappelle les circonstances de la naissance de la Convention Européenne du Paysage, dans le contexte d'une époque pas si lointaine (les années 2000), pour ensuite s'étonner de son étrange absence dans le Grenelle de l'environnement. Il nous propose de faire une relecture juridique de ses différents apports pour pointer très finement ce qui lui a manqué et que se propose précisément de combler la démarche du collectif PAP. Faudra- t-il envisager un additif à la convention ? La question est posée.

Pour comprendre la filiation entre la Convention Européenne du Paysage (CEP) et la démarche du collectif Paysages de l'après pétrole (PAP), il faut remonter à l'année 2005, quand un certain nombre d'associations et d'organismes français se sont retrouvés derrière le thème fédérateur de la protection des paysages contre l'étalement urbain. A l'origine de ce mouvement : la Fédération des Conservatoires d'Espaces Naturels

1 Régis AMBROISE, ingénieur agronome et urbaniste, membre du comité d'expert chargé de rédiger la Convention Européenne du Paysage, membre du collectif Paysages de l'après-pétrole, coauteur avec Odile Marcel de Aménager les paysages de l'après-pétrole, Éditions Charles Léopold Mayer, 2015. regisambroise@gmail.com

Paysages de l'après-pétrole
Collectif

SIGNÉ PAP n°6
Yves Gorgeu

LE PAYSAGE : UN PROJET TERRITORIAL

UNE OPPORTUNITÉ POUR REPENSER LA **PLANIFICATION**, RENFORCER L'**URBANISME OPÉRATIONNEL** ET ACCÉLÉRER LA **TRANSITION ÉNERGÉTIQUE**, À L'EXEMPLE DES PNR

Yves GORGEU, janvier 2017

Signé PAP, n°5

Afin d'assurer la transition énergétique et, plus généralement, la transition de nos sociétés vers le développement durable, 39 professionnels de l'aménagement se sont réunis en association afin de promouvoir le rôle central que les démarches de paysage peuvent jouer dans les politiques d'aménagement du territoire.

Relatant des expériences, analysant des processus, identifiant des méthodes, notre plateforme éditoriale diffuse périodiquement des notes et des billets pour approfondir le débat et faciliter la diffusion des initiatives conduites par les territoires.

Au menu de cette deuxième livraison, trois articles des membres du Collectif. Merci de la diffusion que vous pourrez leur donner !

Relier la question du paysage aux domaines de la planification, de l'urbanisme opérationnel et de la transition énergétique constitue aujourd'hui un principe efficace pour apporter des réponses adaptées susceptibles de mettre en valeur les richesses naturelles et humaines qui singularisent chacun de nos territoires. Les parcs naturels régionaux (PNR) sont des terrains d'application majeurs de telles initiatives.

LE PAYSAGE ET LA PLANIFICATION SPATIALE

En matière de planification et d'urbanisme opérationnel, l'approche paysagère s'impose de plus en plus comme une orientation majeure des politiques de développement territorial.

La loi Alur a apporté une réelle avancée en introduisant l'obligation aux documents d'urbanisme et de planification de formuler des « objectifs de qualité paysagère ». La loi traduit ainsi dans le droit français l'un des engagements de la Convention Européenne du paysage qui invite à porter une égale attention à l'ensemble des paysages, qu'ils soient considérés comme remarquables, du quotidien ou dégradés.

Cette avancée est confortée par la relance de la politique des plans de paysage, dont les PNR ont été depuis longtemps des terrains privilégiés de mise en œuvre. Plus récemment encore,

Paysages de l'après-pétrole
Collectif

a été consacrée à la confiance à accorder aux perceptions et aux aspirations des populations en matière de paysage. C'est un bon début.

Les paysages pourront-ils devenir les socles à partir et sur lesquels bâtir le vivre ensemble et mobiliser les citoyens, avant même l'appartenance à une communauté, une commune, ou une agglomération ? C'est la raison pour laquelle nous nous demandions jusqu'où les paysagistes pouvaient-ils aller dans leurs questions ? Sont-elles paysagères ou politiques ? Ce qui est rassurant c'est que l'allégorie de la fresque d'Ambrosio Lorenzetti en 1339 (Citée par Yves Gorgeu, in "*La qualité paysagère et humaine des territoires*") sur les effets du bon gouvernement sur le paysage formulait une question que nous aurions tendance à inverser aujourd'hui. A savoir comment le paysage peut avoir un effet sur le bon gouvernement?

L'importance du rapport sensible avec les lieux a d'ailleurs été pointée par l'article sur les paysages protégés de Jean-Pierre Thibault. Avec cette idée contagieuse de conseil des sages mise au point par la « juridiction de Saint-Emilion » pour formuler des recommandations aux porteurs de projets, et adoptées par d'autres sites. La grande nouveauté apportée par la transition énergétique est qu'elle oblige à redécouvrir la primauté de l'histoire et de la géographie sur la légitimité administrative, en partant des histoires et des pratiques locales, en redonnant dans cette élaboration une place à l'imagination procédurale, mais aussi aux savoirs-faire locaux.

SIGNÉ PAP n°7
Jean-Pierre Thibault

INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT ET PAYSAGE :
UNE **ALLIANCE HISTORIQUE** DONT **L'APRÈS-PÉTROLE** FAIT RENAÎTRE LA NÉCESSITÉ

Jean-Pierre Thibault, mars 2017

Signé PAP, n°7

Afin d'assurer la transition énergétique et, plus généralement, la transition de nos sociétés vers le développement durable, 39 professionnels de l'aménagement se sont réunis en association afin de promouvoir le rôle central que les démarches de paysage peuvent jouer dans les politiques d'aménagement du territoire.

Relatant des expériences, analysant des processus, identifiant des méthodes, notre plateforme éditoriale diffuse périodiquement des notes et des billets pour approfondir le débat et faciliter la diffusion des initiatives conduites par les territoires.

Au menu de cette deuxième livraison, trois articles des membres du Collectif. Merci de la diffusion que vous pourrez leur donner !

La beauté des paysages est souvent invoquée aujourd'hui en réaction à des aménagements nouveaux, qui en altèrent l'aspect familier. La résistance paysagère est particulièrement vive quand il s'agit d'équipements lourds, fortement visibles ou audibles : une carrière, une usine, un hypermarché, sans oublier les aéroports ou, en arrière-plan, les parcs éoliens.

L'idée d'un paysage immuable est pourtant contraire au bon sens - les arbres poussent - et aux nécessités des transitions indispensables - la terre se réchauffe, les inégalités se creusent,...-. Il importe donc, pour aller vers un monde plus soutenable, de faire du paysage un outil fédérateur, facilitateur et mobilisateur.

A ce titre, comment se pose la question des équipements qui perturbent notre cadre de vie, et dont l'utilité et les normes techniques sont trop souvent imposées de manière péremptoire à ceux qu'ils vont impacter ? L'ère du pétrole a imposé un capharnaüm territorial en réaction avec lequel le conservatisme de nos concitoyens a été un réflexe légitime. L'ère de l'après-pétrole invite à dépasser un tel conservatisme. On peut le montrer avec la question des infrastructures de transport.

Paysages de l'après-pétrole
Collectif

1

SIGNÉ PAP n°8
Isabel Claus

PLANS PAYSAGE ET TERRITOIRES À ENERGIE POSITIVE
SUGGESTIONS **MÉTHODOLOGIQUES** POUR L'ÉLABORATION DE PROGRAMMES D'ACTIONS **CONJOINTS**
Rendre vivants et habitables nos territoires-ressources

Isabel Claus, janvier 2017

Signé PAP, n°8

Afin d'assurer la transition énergétique et, plus généralement, la transition de nos sociétés vers le développement durable, 39 professionnels de l'aménagement se sont réunis en association afin de promouvoir le rôle central que les démarches de paysage peuvent jouer dans les politiques d'aménagement du territoire.

Relatant des expériences, analysant des processus, identifiant des méthodes, notre plateforme éditoriale diffuse périodiquement des notes et des billets pour approfondir le débat et faciliter la diffusion des initiatives conduites par les territoires.

Au menu de cette deuxième livraison, trois articles des membres du Collectif. Merci de la diffusion que vous pourrez leur donner !

Isabel Claus est ingénieure-paysagiste. Son article s'inspire de l'expérience menée en 2015-16, en tant que mandataire du plan paysage des Monts du Lyonnais[1], dont un court volet a traité de questions énergétiques, suite à l'engagement du territoire dans une démarche TEPOS. Elle s'appuie également sur les outils méthodologiques simplifiés présentés par Solagro[2] lors des rencontres TEPOS 2016 à Kaysersberg. Enfin, elle est nourrie des résultats de l'animation d'un atelier en décembre 2016, lors du groupe de travail du Club Plans paysage dédié au croisement des deux sujets[3].

ce papier vise à lancer des premiers repères méthodologiques pour coupler des stratégies paysagères et énergétiques sur un territoire. Il s'adresse aux collectivités désireuses d'associer un programme d'actions paysage à celui d'une transition énergétique (programmes TEPOS ou TEPCV).

1 Plan paysage des Monts du Lyonnais, lauréat de l'appel à projet du Medde 2013. Maîtrise d'ouvrage : le SCOT des Monts du Lyonnais. Maîtrise d'œuvre : Isabel Claus, mandataire, l'Atelier Urba-site et Bazar urbain, co-traitants. Réalisation 2015-16

2 Solagro est une association d'ingénierie, de conseils et de formation pour favoriser l'émergence et le développement, dans les domaines de l'environnement, de l'énergie, de l'agriculture et de la forêt, de pratiques et de procédés participant à une gestion économe, solidaire et de long terme des ressources naturelles.

3 Merci aux relecteurs suivants : Yannick Régnier (Réseau CLER), Claire Ruscassie et Christian Couturier (Solagro) ainsi que Benoît Verzat et Laure Charpentier (Institut négaWatt).

Paysages de l'après-pétrole
Collectif

1